



Le 30 juin 2012

L'honorable Deb Matthews  
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée  
Bureau de la ministre  
Édifice Hepburn, 10e étage  
80, rue Grosvenor  
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Madame la Ministre,

**OBJET :** Rapport annuel de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins

Au nom de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2011-2012.

La Commission demeure engagée à l'égard des initiatives décrites dans le présent plan et a à cœur d'assurer l'excellence des services fournis à la population de l'Ontario.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a wavy line.

Vivek Rao, M.D., PhD, FRCSC, FAHA.  
Commission de révision des paiements effectués aux médecins

c. c. Lori Coleman, directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé, et  
registreure de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins

Le 30 juin 2012

D<sup>r</sup> Vivek Rao  
Président  
Commission de révision des paiements effectués aux médecins  
151, rue Bloor Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel au nom du Secrétariat des conseils de santé (le « Secrétariat »). Ce dernier fournit à la Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM) des services de soutien complets sur le plan de l'administration, des affaires, des finances et de la gestion des cas. Il offre également des services de soutien semblables à d'autres tribunaux décisionnels et assure des fonctions de traitement des paiements pour d'autres services de santé.

Le Secrétariat a fourni des conseils et du soutien à la CRPEM afin de veiller à ce que celle-ci ait en place un cadre opérationnel pour traiter les dossiers d'appel ainsi qu'une structure de gouvernance conforme aux exigences précisées dans la *Loi sur l'assurance-santé*, dans la *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes* et dans la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*. Les principales réalisations de la CRPEM comprennent notamment la gestion d'un peu moins d'une dizaine de dossiers d'appel, l'exécution du processus de renouvellement du mandat des membres ainsi que la tenue de son assemblée annuelle et de séances d'information à l'intention des intéressés.

Les fonds versés à la CRPEM sont prélevés à même le Trésor et sont gérés par la Direction des services de santé. Toutes les dépenses ne sont pas détaillées, car elles se rapportent expressément aux organismes secondés par le Secrétariat. Vous constaterez que certaines dépenses, comme les dépenses liées aux salaires et aux installations, ne figurent pas dans les données financières de la page 9. Il serait arbitraire de déterminer la part des coûts qui devrait être attribuée à la CRPEM, car beaucoup de ressources sont partagées avec d'autres tribunaux décisionnels. Cependant, ces coûts partagés sont inclus dans le cycle de planification financière du Secrétariat et présentés au Ministère. Le Secrétariat continue de travailler avec la CRPEM et ses membres en vue d'exercer un contrôle rigoureux afin de réduire au minimum les dépenses, tout en facilitant l'accès à la justice.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Je me réjouis de poursuivre ma mission à titre de responsable des services de soutien à la Commission de révision des paiements effectués aux médecins.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Lori Coleman  
Directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé, et  
registreure de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins

## **TABLE DES MATIÈRES**

|           |                                                                                |           |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A.</b> | Message du président                                                           | <b>4</b>  |
| <b>B.</b> | Mandat de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins       | <b>5</b>  |
| <b>C.</b> | Réalisations de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins | <b>6</b>  |
| <b>D.</b> | Activités de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins    |           |
|           | Résultats d'exploitation                                                       | <b>8</b>  |
|           | Résultats financiers                                                           | <b>9</b>  |
| <b>E.</b> | Membres                                                                        | <b>10</b> |
| <b>F.</b> | Personnel du Secrétariat des conseils de santé                                 | <b>11</b> |

## A. MESSAGE DU PRÉSIDENT

En tant que président de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM), j'ai le plaisir de rendre compte des activités de la CRPEM pour l'exercice 2011-2012. Je tiens tout d'abord à souligner les efforts continus des membres de la CRPEM, grâce auxquels la Commission connaît une évolution constante. Je souhaite également remercier le personnel du Secrétariat des conseils de santé de son soutien constant.

La CRPEM a pour mandat de tenir des audiences concernant les différends entre les médecins et le directeur général de l'Assurance-santé au sujet des paiements. Au cours de la période visée par le présent rapport annuel, la CRPEM s'est surtout employée à mieux se faire connaître auprès des médecins, à respecter ses obligations légales, à gérer les dossiers d'appel et à achever le processus de renouvellement des mandats.

Les principales réalisations, décrites en détail dans la section sur les réalisations de la Commission, ont touché le recrutement et le perfectionnement des membres, la gouvernance, l'accessibilité et les activités d'information à l'intention des intéressés. Je souhaiterais souligner trois réalisations, dignes de mention :

1. Le protocole d'entente conclu entre la ministre de la Santé et des Soins de longue durée et le président de la CRPEM a fait l'objet de négociations, avant d'être présenté sous sa forme définitive, puis approuvé le 26 août 2011. Celui-ci vise à définir les obligations redditionnelles qu'ont, l'un envers l'autre, la ministre de la Santé et des Soins de longue durée et la CRPEM, par l'entremise de son président. De plus, il a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de la ministre, du président et du sous-ministre, ainsi que de fixer les attentes quant aux dispositions que doivent prendre la CRPEM et la ministre de la Santé et des Soins de longue durée pour régler différentes questions touchant les activités, l'administration et les finances de la Commission, la vérification et la présentation des rapports.
2. Le commissaire aux conflits d'intérêts a approuvé les *Lignes directrices en matière de conflits d'intérêts* le 15 juin 2011. La *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* établit les règles relatives aux conflits d'intérêts qui définissent les normes d'éthique des fonctionnaires. Les fonctionnaires occupent une position de confiance et sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions en faisant preuve d'intégrité. Les règles relatives aux conflits d'intérêts aident les fonctionnaires à se comporter de façon honorable et à éviter les situations où leurs intérêts personnels sont susceptibles de nuire à l'accomplissement de leurs devoirs et de leurs responsabilités liés à leur travail dans la fonction publique.
3. La Commission a mené sa première campagne d'information publique depuis sa création en 2010, dans le cadre de laquelle une présentation a été donnée aux dirigeants et aux membres de l'Ontario Medical Association. Fournissant un aperçu du domaine de compétence de la CRPEM, celle-ci a permis de mieux faire connaître la Commission et son mandat aux médecins.

C'est toujours un plaisir pour moi de travailler avec des collègues et du personnel qui partagent mon engagement à fournir des services de grande qualité à la population ontarienne. Pour l'exercice à venir, la CRPEM continuera d'élaborer des politiques et des processus qui la rendront pleinement fonctionnelle, efficace et accessible, tout en portant son attention sur la mise en œuvre de mesures d'écologisation et de modernisation ainsi que d'activités d'information à l'intention des principaux intéressés.

## **B. MANDAT**

La Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM) est un organisme décisionnel autonome créé aux termes de l'article 5.1 de la *Loi sur l'assurance-santé* (LAS). Elle exerce ses pouvoirs et responsabilités conformément à la LAS et à l'annexe 1 de cette loi, ainsi qu'en vertu de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, L.R.O. 1990 et du pouvoir que lui confère la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, L.R.O. 2006.

La CRPEM tient des audiences concernant les différends entre les médecins et le directeur général de l'Assurance-santé au sujet des paiements. Quand un programme de formation et d'autre aide ne conduisent pas à la résolution d'un différend entre un médecin et le directeur général, la CRPEM offre un processus d'appel indépendant, dans le cadre duquel ni le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ni la ministre de la Santé et des Soins de longue durée n'interviennent.

### **ÉNONCÉ DE MISSION**

La Commission de révision des paiements effectués aux médecins se fait un devoir de fournir à la population des services de la plus haute qualité possible et d'être un précieux partenaire pour la prestation des soins de santé en Ontario.

## C. RÉALISATIONS DE LA CRPEM

Tout au long de la période couverte par le présent rapport annuel, la CRPEM a enregistré des réussites dans plusieurs domaines, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services à la population ontarienne. Dans le cadre de ses attributions et de son mandat, et en vertu de la LAS, elle compte à son actif pour l'exercice 2011-2012 les réalisations suivantes :

- Recrutement et perfectionnement des membres
  - o La Commission a mené à bien son processus de renouvellement des mandats de ses membres dont le mandat (nomination par décret) prenait fin le 27 avril 2012.
  - o Conformément à son mandat qui lui est prescrit par la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*, la CRPEM a mis en place un processus pour le recrutement de ses membres. Grâce à ce processus de recrutement, public par le truchement du site Web du Secrétariat des nominations, la sélection des candidats se fait au moyen d'un processus de concurrence fondé sur le mérite et comportant des critères bien définis.
  - o La CRPEM a tenu son assemblée annuelle le 11 octobre 2011. Elle a reçu, à cette occasion, des renseignements à jour sur le plan de l'administration ainsi que sur le contenu du programme de formation continue. La Commission a organisé, par ailleurs, des élections pour les postes de direction assurés par des membres. M. Vivek Rao continuera d'occuper le poste de président et M. Ross Male celui de vice-président, tandis que M<sup>me</sup> Jacqueline Guimenny a nouvellement été élue vice-présidente.
  - o Des communications ont été remises périodiquement aux membres de la CRPEM afin que ceux-ci demeurent informés et soient au courant des activités de la Commission.
- Gouvernance
  - o ***Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*** : vise à ce que les tribunaux décisionnels agissent davantage de façon efficace et transparente, tout en étant indépendants dans leur prise de décisions. Conformément aux dispositions de la Loi, la CRPEM a préparé des documents de responsabilisation à l'égard du public et en matière de gouvernance, lesquels ont été soumis pour approbation à la ministre.
  - o **Protocole d'entente** : le protocole d'entente conclu entre la ministre de la Santé et des Soins de longue durée et le président de la CRPEM a fait l'objet de négociations, avant d'être présenté sous sa forme définitive le 26 août 2011. Celui-ci vise à définir les obligations redditionnelles qu'ont, l'un envers l'autre, la ministre de la Santé et des Soins de longue durée et la CRPEM, par l'entremise de son président. De plus, il a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de la ministre, du président et du sous-ministre, ainsi que de fixer les attentes quant aux dispositions que doivent prendre la CRPEM et la ministre de la Santé et des Soins de longue durée pour régler différentes questions touchant les activités, l'administration et les finances de la Commission, la vérification et la présentation des rapports. Le protocole d'entente est l'un des documents de gouvernance exigés en vertu de la Loi.

- **Lignes directrices en matière de conflits d'intérêts :** Le commissaire aux conflits d'intérêts a approuvé les *Lignes directrices en matière de conflits d'intérêts* le 15 juin 2011. La *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* établit les règles relatives aux conflits d'intérêts qui définissent les normes d'éthique des fonctionnaires. Les fonctionnaires occupent une position de confiance et sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions en faisant preuve d'intégrité. Les règles relatives aux conflits d'intérêts aident les fonctionnaires à se comporter de façon honorable et à éviter les situations où leurs intérêts personnels sont susceptibles de nuire à l'accomplissement de leurs devoirs et de leurs responsabilités liés à leur travail dans la fonction publique.
- Accessibilité
  - La CRPEM se fait un devoir de respecter les principes décrits dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en faisant en sorte que les personnes handicapées aient le même accès que le reste de la population et puissent bénéficier des services de la Commission. La CRPEM respecte les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.
- Séances d'information à l'intention des intéressés
  - À l'automne 2011, Dr Vivek Rao, président de la CRPEM, a donné une séance d'information aux dirigeants et aux membres de l'Ontario Medical Association. Celle-ci visait à donner aux participants un aperçu du domaine de compétence et des activités de la CRPEM et ainsi mieux faire connaître aux médecins la Commission et le mandat de cette dernière.

## D. ACTIVITÉS DE LA CRPEM

### RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CRPEM

La CRPEM est un tribunal décisionnel indépendant qui tient des audiences concernant les différends entre les médecins de l'Ontario et le directeur général de l'Assurance-santé au sujet des paiements, et rend des décisions à cet égard.

| DOSSIERS REÇUS                        | 1 <sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 | 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Nombre total de dossiers reçus</b> | <b>9</b>                                   | <b>5</b>                                   |

Les renseignements ci-dessous exposent de façon détaillée la charge de travail et les activités concernant les affaires présentées à la CRPEM.

| SOMMAIRE DES DOSSIERS                              | 1 <sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 | 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Nombre de dossiers actifs en début de période      | 0                                          | 4                                          |
| Dossiers reçus                                     | 9                                          | 5                                          |
| Nombre total de dossiers                           | 9                                          | 9                                          |
| Nombre total de causes entendues                   | 0                                          | 0                                          |
| Nombre total d'affaires réglées*                   | 5                                          | 7                                          |
| <b>Nombre de dossiers actifs en fin de période</b> | <b>4</b>                                   | <b>2</b>                                   |

\*Comprend les cas ayant fait l'objet d'un règlement ou d'une résolution administrative avant la tenue d'une audience.

| CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES TENUES                        | 1 <sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 | 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Nombre total de conférences préparatoires tenues</b> | <b>1</b>                                   | <b>18</b>                                  |

## RÉSULTATS FINANCIERS

| DESCRIPTION <sup>1</sup>                  | 1 <sup>er</sup> avril 2010 au<br>31 mars 2011 | 1 <sup>er</sup> avril 2011 au<br>31 mars 2012 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Indemnités journalières <sup>2 et 3</sup> | 23 280                                        | 2 888                                         |
| Services juridiques indépendants          | 37 557                                        | 4 320                                         |
| Communications                            | 84                                            | 1 868                                         |
| Déplacements <sup>4</sup>                 | 2 295                                         | 0                                             |
| Inscription à des conférences             | 350                                           | 0                                             |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>63 568 \$</b>                              | <b>9 076 \$</b>                               |

<sup>1</sup> Tous les chiffres sont donnés en dollars canadiens.

<sup>2</sup> Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 : membre représentant du public = 398 \$; vice-présidence = 491 \$; membre médecin = 664 \$

<sup>3</sup> Comprend les frais liés à l'éducation, à l'administration et au temps de déplacement.

<sup>4</sup> Comprend les frais de déplacement et d'hébergement.

## E. COMPOSITION DE LA CRPEM AU 31 MARS 2012

| NOM        | PRÉNOM          | VILLE       | PROFESSION                                              | DÉBUT DU MANDAT | FIN DE MANDAT |
|------------|-----------------|-------------|---------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| Balitsky   | Tammy           | Toronto     | Public – Service social                                 | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Barron     | Philip          | Kanata      | Médecin – Chirurgien général                            | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Beaton     | Melanie         | London      | Médecin – Médecine interne, gastroentérologie           | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Bested     | Alison          | Toronto     | Médecin – Hématologie clinique                          | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Blunt      | Marie Elizabeth | Sarnia      | Médecin – Obstétrique et gynécologie                    | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Boltman    | Marilyn         | Toronto     | Public – Service de consultation en service social      | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Bridgeo    | David           | Windsor     | Médecin – Médecin de famille                            | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Dias Costa | Fernando        | Toronto     | Médecin – Chirurgie esthétique                          | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Davidson   | John            | Kingston    | Médecin – Psychiatrie                                   | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Dev        | David A.        | Woodbridge  | Public – Droit                                          | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Egerton    | Catherine E.    | London      | Public – Gestionnaire de comptes financiers             | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Goldberg   | Ronn            | Thornhill   | Médecin – Radiologie diagnostique                       | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Goldstein  | Sandra          | Ottawa      | Public – Règlement extrajudiciaire des différends       | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Gumienny** | Jacqueline      | Kingston    | Public – Droit                                          | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Gupta      | Samir           | Toronto     | Médecin – Dermatologie                                  | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Hector     | Ian             | Thornbury   | Médecin – Psychiatrie                                   | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Kao        | Shawn           | Etobicoke   | Médecin – Pédiatrie                                     | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Lau        | Helena          | Oakville    | Médecin – Gastroentérologie                             | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Male**     | Ross            | Paris       | Médecin – Médecin de famille                            | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Mitchell   | Marianna K.     | Whitby      | Médecin – Pédiatrie                                     | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Mohammad   | Naveed          | Mississauga | Médecin – Médecine d'urgence, traumatisme               | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Nicolle    | Michael         | London      | Médecin – Médecine neuromusculaire et électrodiagnostic | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| O'Brien    | Simon           | Kingston    | Médecin – Psychiatrie                                   | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Rao*       | Vivek           | Toronto     | Médecin – Chirurgie cardiothoracique                    | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Varty      | Christopher     | Toronto     | Médecin – Anesthésie                                    | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |
| Waddell    | James           | Toronto     | Médecin – Chirurgie orthopédique                        | 28 avril 2010   | 27 avril 2012 |

\* Présidence de la CRPEM

\*\* Vice-présidence de la CRPEM

**F. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DES CONSEILS DE SANTÉ AU 31 MARS 2012**

| <b>MEMBRE DU PERSONNEL</b> | <b>POSTE</b>                                      |
|----------------------------|---------------------------------------------------|
| Lori Coleman               | Registrateure                                     |
| Sara van der Vliet         | Registrateure adjointe                            |
| Sandra Evora               | Attachée de direction et recherchiste             |
| Chris Popovich             | Attaché de direction et recherchiste              |
| Natalya Demyanenko         | Coordonnatrice de la gestion des cas              |
| Alpha Aberra               | Agente de gestion des cas                         |
| Maureen Baker              | Agente de gestion des cas                         |
| Andrew Clifford            | Agent de gestion des cas                          |
| Anna Dunscombe             | Agente de gestion des cas                         |
| Kate Franklin              | Agente de gestion des cas                         |
| Shanti Persaud             | Agente de gestion des cas                         |
| Glenn Sequeira             | Agent de gestion des cas                          |
| Christine Nieckarz         | Coordonnatrice des services administratifs        |
| Margaret Bolinas           | Adjointe administrative                           |
| Jada Fung                  | Adjointe administrative                           |
| Mallory Hyde               | Adjointe administrative                           |
| Sarah Oliver               | Adjointe administrative                           |
| Mathanan Kailas            | Chef des services de technologie de l'information |
| Aravinth Ramalingam        | Analyste, soutien des systèmes                    |
| Gui Dickie                 | Agent des systèmes                                |